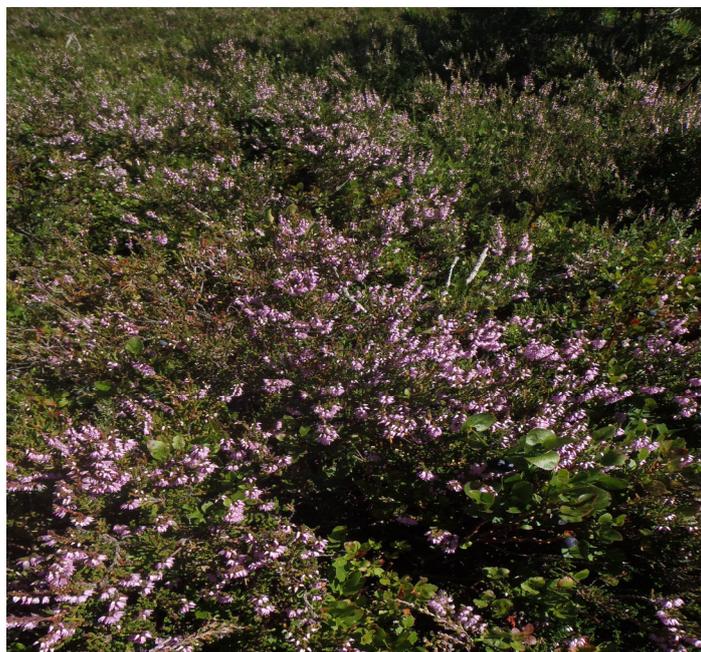




Site Natura 2000  
« **Sommets du nord Margeride** »  
FR 8301070



**Rapport d'activité. Année 2016**



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Référent du site Natura 2000 : Barbara SERRURIER  
Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : [b.serrurier@haut-allier.com](mailto:b.serrurier@haut-allier.com)

## Préambule

Le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002. Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site. Il a donc élaboré son Document d'objectifs, validé en décembre en 2011.

Les principaux enjeux du site concernent des habitats humides de type « tourbières hautes actives », des habitats agropastoraux à l'image des « landes sèches européennes » et des « pelouses à Nard », mais aussi des habitats forestiers de type « hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné. A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La variété des milieux patrimoniaux constitue un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité. Albert HUGON, maire de Clavières, a été élu Président du Comité de pilotage à l'occasion de la réunion du 14 décembre 2011 et réélu à l'occasion de la réunion du 6 novembre 2014 à Ruynes-en-Margeride.

Le SMAT du Haut-Allier a été élu structure porteuse de ce site lors du Comité de pilotage du 14 décembre 2011 puis réélu le 6 novembre 2014, il en assure également l'animation depuis janvier 2012. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

En 2016, les actions ont été menées jusqu'en janvier par Mr David OLAGNOL puis à partir de la mi-février par Mme Barbara SERRURIER.

Le présent rapport d'activité couvre l'animation du site du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Les actions engagées se réfèrent à la convention attributive n°2015-020 correspondant à la mise en œuvre de l'animation pour le second semestre 2015 et l'année 2016. Le présent rapport ne présentera que les actions menées en 2016, celles menées lors du second semestre 2015 ont été présentées dans le rapport d'activité de l'année 2015.

Cette année, **50,5 jours d'animateurs** ont été consacrés à l'animation du site « Sommets du nord Margeride ».

## I. Animation du site

### 1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

#### 1.1 Contrats Natura 2000 agricoles : PAEC « Margeride auvergnate »

Le PAEC Margeride Auvergnate lancé en 2015 a été validé en Commission régionale agro-environnementale en décembre 2015. L'opérateur de ce PAEC est le SMAT du Haut-Allier en partenariat avec les Chambres d'agriculture du Cantal et de la Haute-Loire, la Fédération Auvergne Estive, le département de la Haute-Loire et le Conservatoire d'espaces naturels. L'animation collective a été réalisée par un agent dédié à cette mission au sein du SMAT du Haut-Allier. L'animatrice du site Natura 2000 a accompagné son collègue dans le portage du PAEC en relisant les notices de territoire et des mesures et en faisant le lien avec les différents acteurs des 2 sites Natura 2000 concernés par la contractualisation en 2016.

Le bilan de cette contractualisation 2016 est présenté dans le rapport d'activité du PAEC Margeride auvergnate. A titre d'information, sur le site « Sommets du nord de la Margeride », seule la coopérative d'estive du Mont Mouchet s'est engagée sur des mesures à la parcelle en fonction des milieux présents sur une surface de **134 ha**. Ses engagements n'étaient pas ceux pressentis lors du travail préalable à la contractualisation : la Coopérative d'estive avait en effet indiqué s'engager préférentiellement dans la mesure système destinée aux entités collectives. Début 2016, le conseil d'administration de l'estive a souhaité étudier la possibilité d'une conversion de l'estive à l'agriculture biologique. Ce projet étant parmi les mesures du second pilier de la PAC, un financement à ce titre et au titre de la mesure système n'était pas possible. C'est pourquoi la Coopérative d'estive a choisi des engagements unitaires sur les **3 mesures** suivantes :

Objectif de la mesure	Engagements	Rémunération annuelle
Maintien des zones humides	absence de fertilisation chargement moyen annuel : 0,15-0,6 UGB/ha mise en défens de 5 % de la surface engagée	251,33 € ha/an
Maintien des landes et des pelouses	absence de fertilisation, chargement moyen annuel : 0,2-0,7 UGB/ha	89,05 € ha/an
Gestion des landes et des pelouses en sous-bois	Respect d'un programme de travaux	72,45€ ha/an

La mesure « gestion des landes et des pelouses de sous-bois » a permis d'intégrer les projets de travaux d'ouverture de la parcelle dite « La Roche du Beurre » dans les MAEC, travaux qui avaient été envisagés dans le plan de gestion pastorale présenté par le bureau d'étude Terre@Terre en 2014.

Le montant de l'aide sera de 26 869,2741€/an soit 134 346,371 sur les 5 ans de contractualisation.

## 1.2 Autres contrats Natura 2000

### 1.2.1 Projet de contrat Natura 2000 d'ouverture et entretien de lande sur Hontès-Haut (La Besseyre Saint Mary)

Mr PASCAL, maire de la commune de La Besseyre-Saint-Mary, avait évoqué en 2015 avec l'animateur du site la possibilité d'un contrat Natura 2000 qui permettrait de rouvrir une parcelle sectionale de lande située au sud du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ». Durant l'été 2016, la structure animatrice a pris rendez-vous avec Mr PASCAL afin de réaliser une visite de terrain et prendre connaissance du contexte du projet. La parcelle est une parcelle désignée comme forestière donc soumise au régime forestier et gérée par l'ONF. Elle présente un faciès de landes à Callune et Myrtille avec toutefois une fermeture du milieu en cours en particulier sur les zones périphériques.

localisation du projet de pâturage sur les landes du Mont Mouchet  
La Besseyre Saint Mary

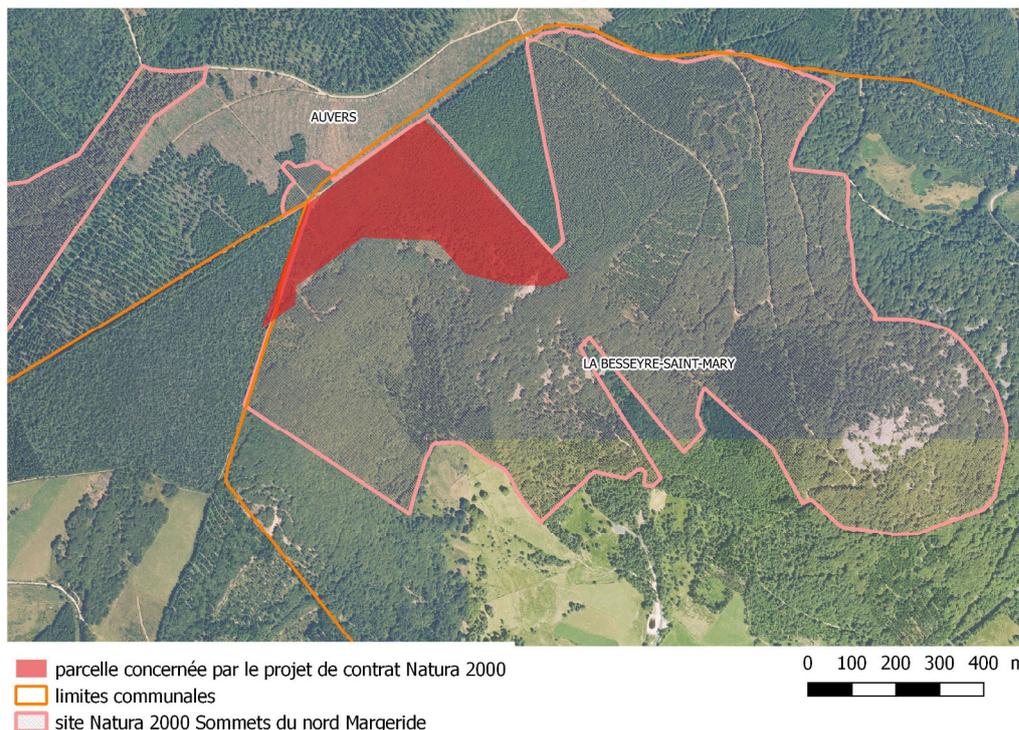




photo 1 : landes sous la table d'orientation du Mont Mouchet

L'animatrice a par ailleurs rencontré les éleveurs d'ovins qui seraient intéressés pour faire pâturer la moitié de leur troupeau de brebis soit environ 200 animaux sur la parcelle. Cette action serait bénéfique pour l'entretien de la lande sous réserve de pratiques adaptées et qu'il conviendrait de discuter et fixer avec les éleveurs.

L'ONF a été contacté et a indiqué ne pas avoir d'objection pour que cette parcelle soit destinée au pâturage. La difficulté du dossier repose sur le fait que cette parcelle est un bien sectional du hameau de Hontès-Haut où résident 8 ayant-droits entre lesquels les relations semblent difficiles.

En 2017, des entretiens et des réunions d'information seront réalisés afin d'étudier la faisabilité d'un tel contrat.

### **1.2.2 Projet de contrats Natura 2000 sur Védrines-Saint-Loup**

Depuis 2014, suite à des échanges pour la prise en compte de Natura 2000 dans son PSG, la structure animatrice communique régulièrement avec un propriétaire de parcelles forestières et de landes sur la commune de Védrines-Saint-Loup. Ce propriétaire est très attaché à ce secteur de la Margeride et souhaite le valoriser via la signature de la charte voire de contrats. Toutefois, il est en cours d'acquisition de nouvelles parcelles et souhaite engager ces démarches à l'échelle de l'ensemble de ses propriétés. Ces engagements seront donc étudiés en 2017.

### **1.3 Charte Natura 2000**

Aucune charte Natura 2000 n'a été engagée en 2016.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b> (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
<b><u>1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000</u></b>	<b>12,5 j</b>
<b><u>1.3 Accompagnement du PAEC</u></b>	<b>4 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16,5 j</b>

## **2. Evaluations d'incidences**

Les évaluations d'incidences font partie de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un aspect plus réglementaire. Elles consistent à évaluer l'impact de travaux, d'aménagements, de manifestations ou de programmes sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'un site, afin de les éviter, de les minimiser ou de les compenser (mesures « compensatoires »).

Durant l'année 2016, la structure animatrice a participé à l'évaluation d'incidence des travaux d'ouverture de la parcelle de la Roche du Beurre. En effet, les travaux de coupe des pins sylvestres entraient dans la catégorie du déboisement compte-tenu du nombre de tiges à l'hectare (avis du technicien forestier de la DDT du Cantal). Une déclaration de déboisement a donc été présentée incluant une évaluation simplifiée des incidences. Dans ce dossier, la structure animatrice a :

- assuré le lien entre les différents acteurs (commune de Clavières propriétaire des parcelles, les responsables de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet, le service Environnement de la DDT du Cantal) ;
- organisé et participé à des visites de terrain (4 mai 2016 / 26 juillet 2016 / 5 octobre 2016) et à une réunion de concertation le 26 juillet 2016 ;
- rédigé un document présentant les préconisations à suivre par le maître d'œuvre des travaux.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique</b>	
<b><u>3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet</u></b>	<b>8,5 j</b> <b>0,5 j</b> (animateur superviseur)
<b>TOTAL</b>	<b>8,5 j</b> <b>0,5 j</b> (animateur superviseur)



photo 2 : avant travaux d'ouverture



photo 3 : après travaux d'ouverture

### **3. Suivis scientifiques et techniques**

En 2016, aucun suivi scientifique n'a été réalisé sur le site. L'animatrice a toutefois effectué une visite de terrain pour se familiariser avec le site. Ce fut l'occasion de constater que les habitats décrits dans la cartographie d'habitats réalisée en 2010 ont évolué et qu'un suivi de l'état de conservation de ces habitats serait nécessaire dans les prochaines années.

La poursuite du travail d'état des lieux des tourbières présentes sur le site sera réalisée en 2017 : celles présentes sur Clavières avaient été visitées en 2013 ; en 2017 l'état des lieux se fera sur celles présentes sur Védrines-Saint-Loup et Montchamp.

<b><i>Détail des opérations 2016</i></b>	Nombre de jours
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	
<b><u>4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site</u></b>	<b>1 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 j</b>

## 4. Information, communication et sensibilisation

### 4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, média

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN.

On y retrouve les compte-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations en version numérique.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2016.

### 4.2 Prise de contact avec les élus et les partenaires

A sa prise de poste, l'animatrice du site a rencontré le Président du comité de pilotage Mr HUGON, maire de Clavières, ainsi que les maires des communes d'Auvers, Mr SOULIER, et de La Beysseyre-Saint-Mary Mr PASCAL.

Ces entretiens furent l'occasion de (re) présenter Natura 2000 et les outils contractuels proposés par le dispositif, de sensibiliser au patrimoine naturel présent sur le site et de revenir sur les actions menées les années précédentes. Un document synthétique relatif à Natura 2000 sur leur commune a été remis à chacun d'eux.

Par ailleurs, l'animatrice a participé à l'assemblée générale de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet le 14 avril 2016 à Clavières. Le dispositif Natura 2000 et les possibilités de contractualisation agricole offertes par le PAEC ont été présentés.

### 4.3 Autres actions de communication / sensibilisation

L'animateur rend compte de ses actions aux élus du SMAT à plusieurs occasions :

- Les réunions du Comité syndical, organe délibérant du SMAT du Haut-Allier qui prend les décisions relatives aux actions engagées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 (2 février 2016, 7 avril, 21 octobre 2016),
- La réunion de la commission environnement, qui suit, oriente et propose des actions en lien avec les programmes d'actions Natura 2000 (14 septembre 2016) ;

Par ailleurs, le SMAT du Haut-Allier via le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier a organisé plusieurs sorties nature au Mont Mouchet les 28 mai 2016, 20 juillet et 17 août 2016. Cette sortie encadrée par un guide conférencier du PAH et un guide accompagnateur de moyenne montagne a permis de faire découvrir le patrimoine naturel de ce secteur et son histoire.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>5. Communication, sensibilisation et information</b> (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	
<b>Mise à jour du site internet</b>	<b>0,5 j</b>

<b><u>Autres actions de communication/sensibilisation</u></b>	<b>8 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,5 j</b>

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

### 5.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

- Réunion du **réseau d'acteurs Zones humides** du bassin versant de la Loire et ses affluents animé par la fédération des Conservatoires d'espaces naturels à Cussac-sur-Loire le 24 mai 2016,
- Réunions à Massiac du comité de pilotage le 12 mai 2016 et du comité technique relatif au thème « agro-environnement/pollutions diffuses » le 28 juillet 2016 du **contrat territorial Alagnon**,
- **Réunion des structures animatrices** du Cantal le 4 octobre 2016 à Aurillac,
- **Réunion des structures animatrices** de Haute-Loire le 13 décembre 2016 au Puy-en-Velay,
- Suivi de la mise en place du **programme de développement agricole et rural** de la Communauté de communes du Pays de Saint Flour Margeride (communication d'informations à l'animateur sur le PAEC Margeride auvergnate et sur les actions prévues sur le site ayant un lien avec les pratiques agricoles comme le retour technique sur le plan de gestion pastorale).

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombre de jours
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b> (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
<b><u>Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches cités ci-dessus</u></b>	<b>2,5 j</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,5 j</b>

## 6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

### Gestion et suivi du programme d'actions

La structure animatrice a élaboré pour l'année 2016 le programme d'action annuel à partir des fiches-actions du DOCOB. Durant l'année d'animation, l'animateur a planifié et organisé son emploi du temps, classé les documents relatifs à l'animation du site, archivé les mails et complété son calendrier de suivi.

### Préparation et tenue des copils et de compte-rendus

Le comité de pilotage s'est réuni le **mardi 8 novembre à la mairie de Védrines-Saint-Loup**. Le bilan de l'animation réalisée de 2014 à 2016 a été présenté aux membres présents et le programme des actions à mener a été proposé et discuté. Les échanges ont été constructifs. L'assemblée a estimé que ce site Natura 2000 fonctionnait mais que sa prise en compte pouvait être améliorée via des actions de communication/sensibilisation auprès de divers publics.

En amont de cette réunion, le SMAT du Haut-Allier a géré la logistique (réservation de la salle, envoi des courriers d'invitation par mail et par courrier) et préparé la présentation. A l'issue de la réunion, elle a rédigé le compte-rendu, l'a fait valider par le Président du comité de pilotage et les services de l'Etat et a envoyé les documents aux membres du comité de pilotage.

### Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2016. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

### Mise à jour de la base de données SUDOCO

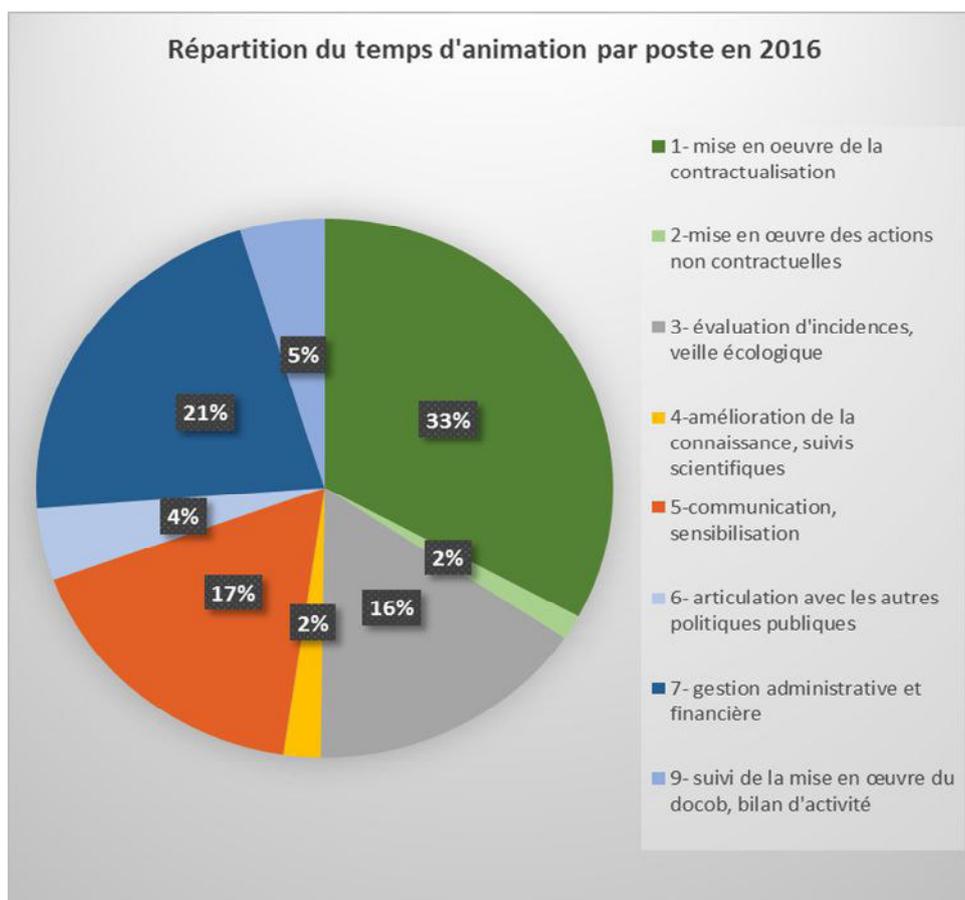
La mise à jour de la base de données n'a pas été réalisée en 2016 faute de formation et compte-tenu de l'évolution prévue de l'outil à partir de fin 2016. La mise à jour sera donc réalisée en 2017.

<b>Détail des opérations 2016</b>	Nombres de jours
<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	
<b><u>7.1 Préparation et tenue des Copils, des groupes de travail, préparation des compte-rendus</u></b>	<b>6,5 j</b>
<b><u>7.2 Préparation du programme annuel, évaluation, besoins financiers, marchés publics</u></b>	<b>3 j</b>
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>	
<b><u>9.1 Rapport d'activité annuel</u></b>	<b>3</b> <b>0,5 j</b> (animateur superviseur)
<b>TOTAL</b>	<b>12,5 j</b> <b>0,5 j</b> (animateur superviseur)

## II. Synthèse de l'animation 2016 sur le site "Sommets du nord Margeride"

### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la répartition du temps d'animation consacré à chaque partie de l'animation globale selon la nomenclature précédemment employée :



La **mise en œuvre de la contractualisation** représente **1/3 du temps d'animation**. Elle a consisté pour une part à accompagner le PAEC Margeride auvergnate qui fut animé par ailleurs par un animateur dédiée à cette mission au sein du SMAT du Haut-Allier, financée au titre de la mesure « animation collective des PAEC ». Par ailleurs, elle correspond à l'accompagnement de la Coopérative d'estives dans sa mise en place du plan de gestion pastorale et d'éventuels contrats dans ce cadre.

L'autre part importante (16%) de l'animation fut consacrée aux **évaluations d'incidences**. En effet, une partie des travaux prévus par la Coopérative d'estive du Mont Mouchet avait été identifiée comme nécessitant une évaluation d'incidence par les services de l'Etat au titre du déboisement.

Dans la même proportion, **la sensibilisation** a représenté 1/5<sup>ème</sup> de l'activité. Suite à sa prise de poste, l'animatrice a en effet rencontré le président du comité de pilotage et les maires des communes d'Auvers et La Beysseyre Saint Mary.

## 2. Synthèse financière

Les tableaux suivants résument les dépenses et les recettes engagées pour l'année 2016 sur le site "Sommets du nord Margeride" :

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	11 234,61 €	12 699,07 €
Frais professionnels		0,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>11 234,61 €</b>	<b>12 699,07 €</b>

La différence entre la demande de subvention et le coût d'animation réel en 2016 compense celle du second semestre 2015.

## III. Bilan et analyse des actions menées sur le site depuis 2011

Afin d'élaborer les programmes d'actions des années à venir, une phase de bilan des actions menées est indispensable. Pour ce faire, **des indicateurs de suivi** ont été définis pour chacun des objectifs du DOCOB du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » et des actions associées (Cf. tableau des indicateurs de suivi en annexe).

Sur ce site, la contractualisation est régulière grâce aux mesures agricoles. Il convient de poursuivre les actions de recherche de contractualisation. Il serait intéressant que les 2 projets évoqués dans ce rapport puissent être engagés en 2017 car ils touchent des habitats d'intérêt communautaires différents (landes européennes 4030 et hêtraies atlantiques acidophiles 9120 et forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnards à alpin 9410).

La **communication auprès des usagers des sites serait à développer** car elle s'avère limitée. Des actions coordonnées avec la nouvelle communauté de communes Saint Flour Communauté devront être menées.

**La consolidation des connaissances est le point critique** de l'animation de ce site ainsi que le suivi et l'évaluation des actions réalisées. Comme évoqué dans le paragraphe I-3, la réalisation d'une cartographie des habitats en particulier agro-pastoraux permettrait de réaliser un suivi de l'état de conservation important pour l'évaluation des actions et lors de la consultation pour des évaluations d'incidences. Toutefois, la Coopérative d'estive étant engagée dans des MAEC jusqu'en 2020, une telle étude serait pertinente cette année-là. Entre 2017 et 2020, les suivis des habitats de zones humides et des espèces d'intérêt communautaire pourraient être envisagés.

A Langeac, le 31 décembre 2016

Le Président du SMAT du Haut-Allier  
Jean-Pierre VIGIER

## ***Annexes***

**Annexe 1 : Documents relatifs aux travaux sur la Roche du Beurre**

**Annexes 2 : Document de présentation du site présenté aux élus en 2016**

**Annexe 3 : Diaporama présenté au comité de pilotage du 8 novembre 2016**

**Annexe 4 : Tableau des indicateurs de suivi des actions menées sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »**

## **Annexe 1 : Documents relatifs aux travaux sur la Roche du Beurre**



## Rapport technique suite à la visite de terrain sur les parcelles de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet

Site Natura 2000 FR 8301070 « Sommets du nord Margeride »  
Mercredi 4 mai 2016

### Etaients présents :

Bernard JULIEN, secrétaire de la Coopérative

Barbara SERRURIER, animatrice Natura 2000 du site pour le SMAT du Haut-Allier

Rencontre après la visite de terrain avec Jean-Michel VIGIER, président de la Coopérative

### **Contexte**

Cette visite fait suite à un échange avec Mr VIGIER qui m'a indiqué que des travaux d'ouverture étaient envisagés par sa structure pour ce printemps. Cette visite vise à ce que ces travaux soient réalisés en concertation et dans le respect de la réglementation en vigueur sur le site.

### **Projet général**

3 zones de travaux sont envisagées (dont une sur l'unité de gestion La Pauze qui est hors site Natura 2000 et que nous ne détaillerons pas dans ce rapport).

#### **A. Objectif :**

Remettre en lumière la végétation herbacée afin de favoriser sa pousse et ainsi augmenter la ressource fourragère

#### **B. Travaux envisagés**

- dans les landes à callunes et hêtres :
  - maintien des cépées remarquables de hêtres (hauteur et nombre élevé)
  - coupe autour de ces cépées sur 10 mètres de large environ
- dans les landes à callune et pins sylvestres : coupe de tous les pins

#### **C. Méthode**

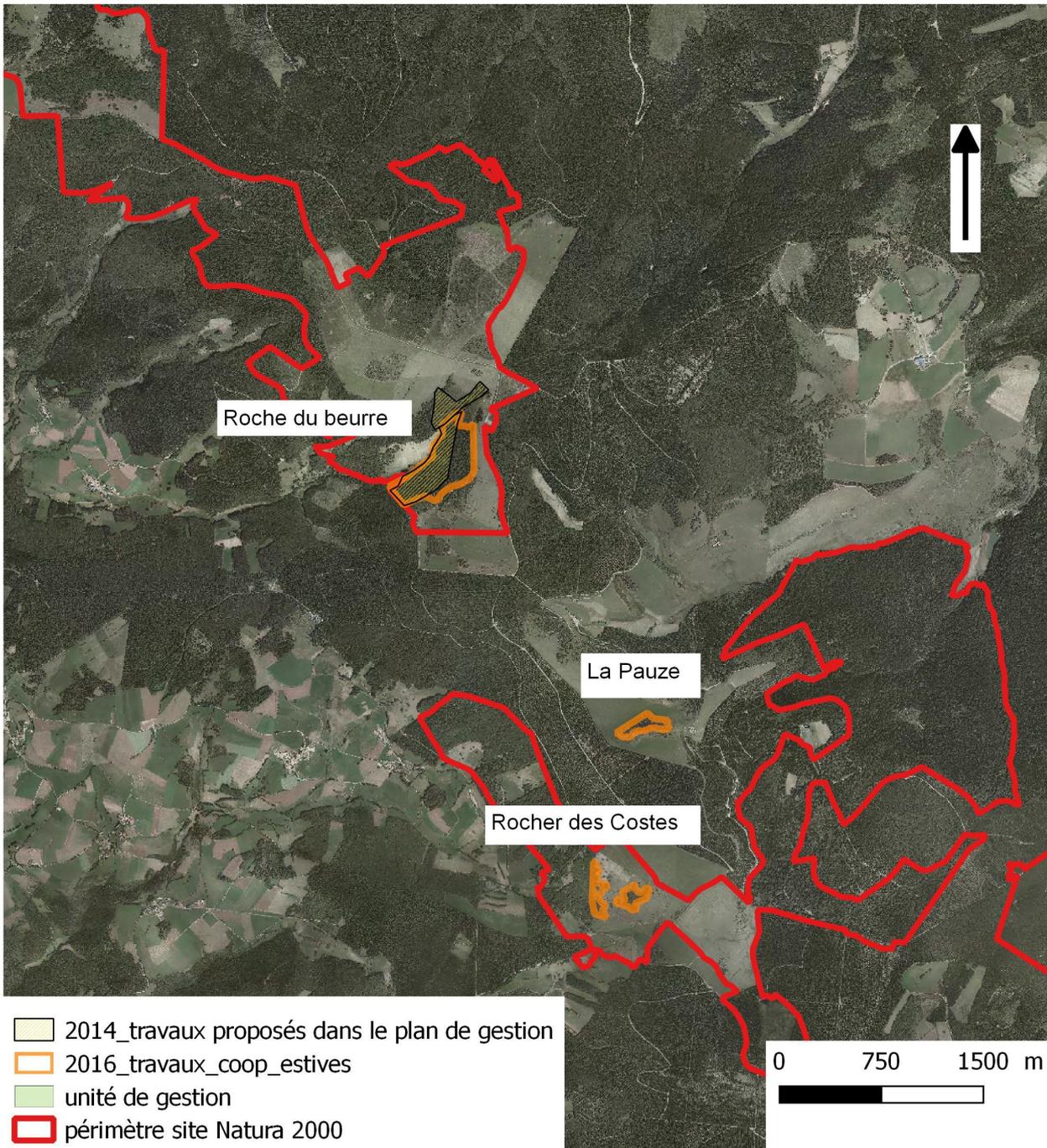
Matériel : pelle sur chenilles avec système de coupe

Traitement des rémanents : export et stockage en bord de chemin pour séchage puis broyage et valorisation en plaquettes

Période : fin mai-juin selon les disponibilités du maître d'œuvre

Maître d'œuvre pressenti : Unisylva\*

## Vue générale du projet



## Compte-rendu de visite de terrain

A. **Rocher des Costes** 3 zones seraient ouvertes :

- une zone de lande avec hêtres de 3,14 ha
- une zone centrale avec pins et hêtres de 0,13 ha
- une zone de lande avec pins sylvestres de 2,87 ha

Cette parcelle est pentue et présente de nombreux affleurements rocheux.

Actuellement, elle est utilisée pour le pâturage 3 semaines au printemps (du 25 mai au 15 juin) par des vaches taries qui reviennent vèler sur cette zone à partir du 15-20 août.

Les arbres y sont bas et tortueux empêchant les bovins de pénétrer. Au sol, un tapis herbacé peu dense est présent en alternance avec des zones de callune.

Il a été indiqué à Mr JULIEN que les zones de landes offrent un couvert herbacé estival plutôt que printanier, ce qui avait déjà été indiqué dans le plan de gestion proposé en 2014. Par ailleurs, il est à noter que l'ouverture en particulier des hêtraies ne favoriserait pas forcément la pousse d'une strate herbacée intéressante sur le plan fourrager.



*Figure 1: zone de lande et hêtraie*

## B. Roche du beurre

La zone à ouvrir n'est pas homogène mais présente globalement un faciès de landes à callune sous couvert de quelques hêtres et/ou quelques pins. Elle correspond au secteur situé sous le chemin de traverse de la parcelle.

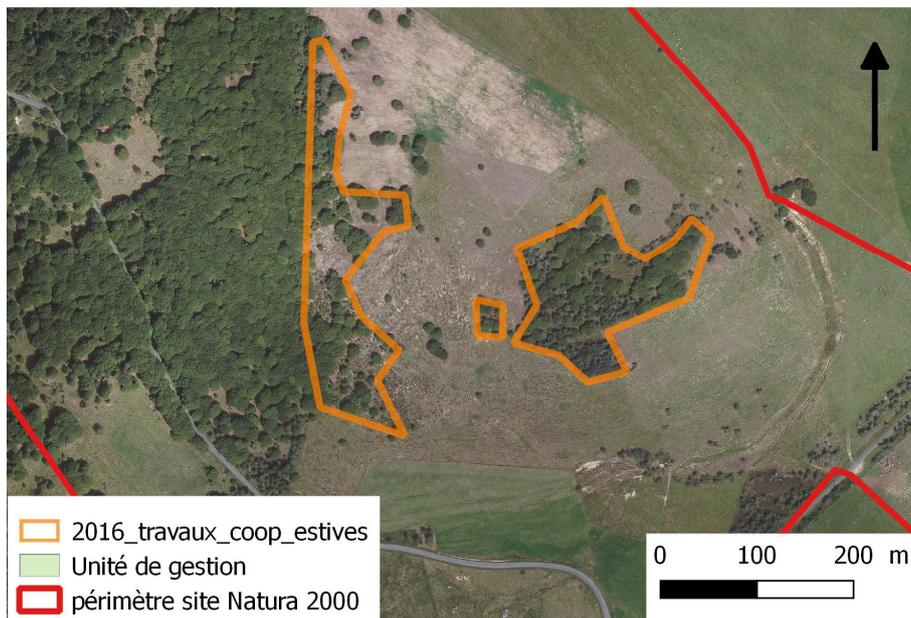
Actuellement la strate herbacée est peu présente et les arbres à branches basses rendent cette ressource inaccessible aux bovins.



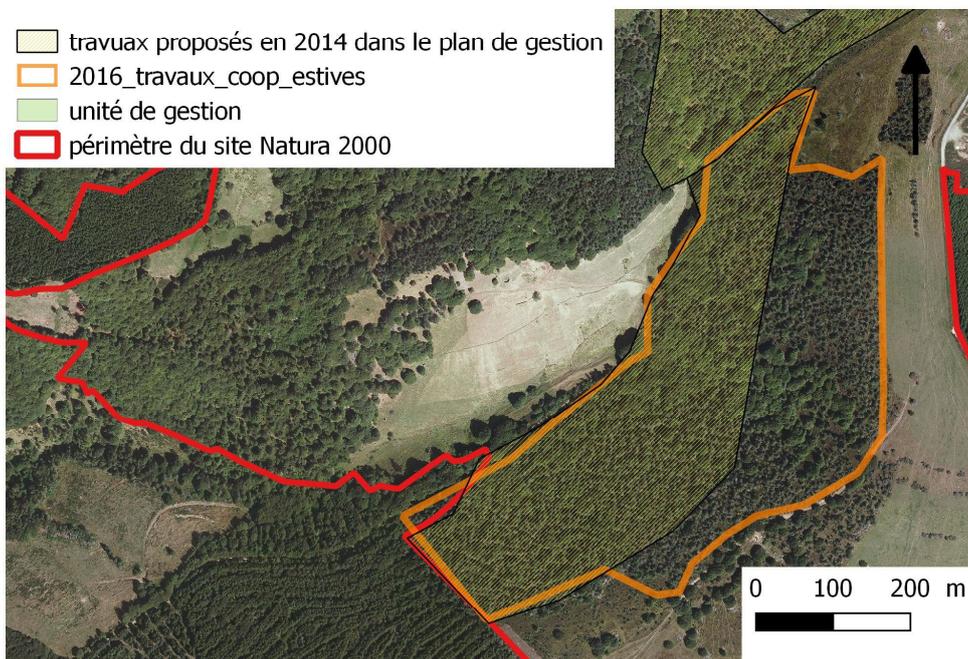
*Figure 2 : lande à callune et zone en hêtraie-sapinière*

Par ailleurs, le sujet de l'abreuvement est évoqué sur ce site. Mr JULIEN indique qu'un projet d'apport d'eau depuis la source située dans le vallon est en cours de réflexion. Il consisterait à creuser une tranchée en suivant la pente naturelle du terrain pour apporter de l'eau vers la zone d'abreuvement actuelle qui s'avère insuffisante en été.

### Projet de coupes sur l'unité de gestion Rocher des Costes



### Projet de coupe sur l'unité de gestion Roche du beurre



## Analyse

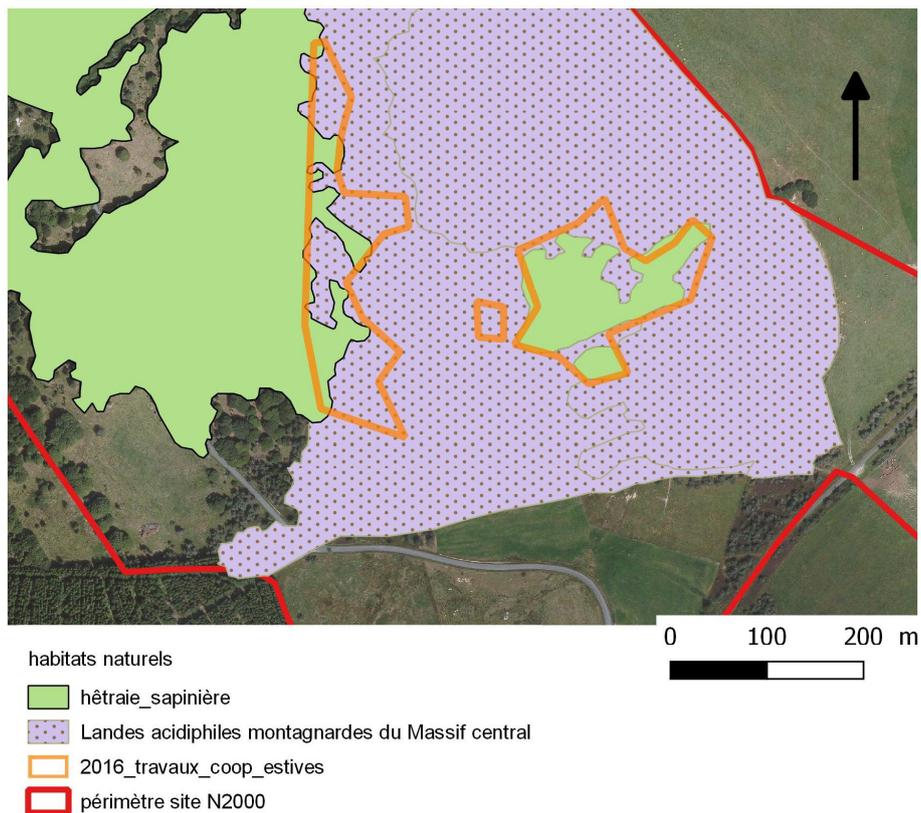
### A. Habitats d'intérêt communautaire sur les sites visités

Les études d'habitat réalisées lors de la rédaction du Document d'Objectifs du site montrent que les zones de travaux touchent deux types d'habitats d'intérêt communautaires caractéristiques du site :

- 9120-4 : hêtraie-sapinière à Houx et Luzule des neiges
- 4030-13 : landes acidiphiles montagnardes du Massif Central

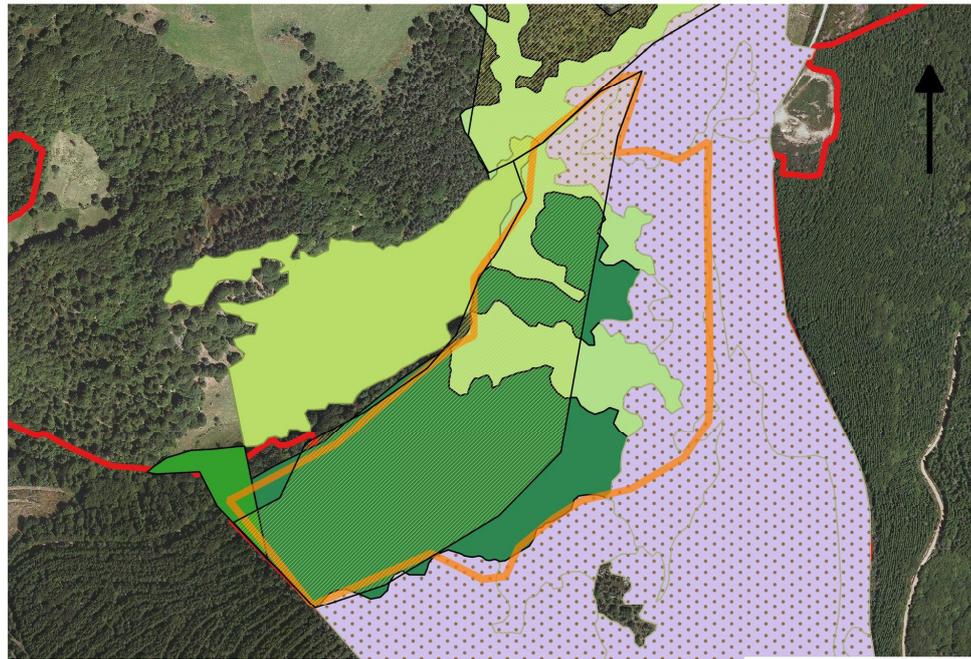
Sur le site du Rocher des Costes, les travaux concernent 3,57 ha en hêtraie-sapinière et 1,4 ha de landes acidiphiles dont l'état de conservation était identifié comme dégradé. Cette zone de landes constitue une enclave au milieu de prairies montagnardes et de plantation d'épicéa. Afin de maintenir une mosaïque d'habitats caractéristique du site et de son patrimoine naturel, il convient d'y porter une attention toute particulière.

Projet de coupes sur l'unité de gestion Rocher des Costes



Sur le site de la Roche du beurre, les travaux concernent 4,9 ha de landes et 3,4 ha de hêtraie-sapinière.

## Projet de coupe sur l'unité de gestion Roche du beurre



### habitats naturels

-  forêts hercyniennes à Pins sylvestre
-  hêtraies-sapinières
-  Landes acidiphiles montagnardes du Massif central
-  travaux proposés en 2014 dans le plan de gestion
-  2016\_travaux\_coop\_estives
-  périmètre N2000

A l'échelle du site, ces surfaces représentent 2 % des landes acidiphiles (220 ha sur le site Natura 2000) et 0,9% des hêtraies-sapinières (758 ha sur le site).

Concernant la hêtraie, le compte-rendu de visite de terrain sur Clavières rédigé par le Conservatoire botanique national du Massif central en 2014 indique que la conservation des hêtraies passe par l'absence de pâturage de ces milieux et que la « réouverture de ce type d'habitat ne permettrait pas la réinstallation de végétations à caractère « pastoral » à court terme mais plutôt de pré-manteaux très dynamiques telles que le Framboisier et Epilobe à feuilles étroites ». A ce titre, il ne semble pas pertinent d'effectuer des travaux d'ouverture sur cette partie.

### B. Période de travaux

La réalisation de travaux de coupe au printemps et début d'été est défavorable à l'avifaune. Certaines espèces d'oiseaux telles que l'Epervier d'Europe, le busard St Martin ou la Pie-grèche grise observées sur le site sont en phase de nidification et d'élevage des jeunes.

### **C. Préconisation pour la réalisation de travaux d'ouverture :**

Préliminaire : Ces travaux d'ouverture ne sont pertinents à court, moyen et long terme que si le pâturage y est pratiqué en fonction de la disponibilité fourragère. Toute les parcelles ne sont pas propices à du pâturage de printemps. Les parcelles de landes et de hêtraies-sapinières en particulier proposent une ressource fourragère estivale ainsi que des zones d'abri.

Les préconisations qui suivent rejoignent celles du plan de gestion rédigé en 2014.

Ainsi, par ordre de priorité, il conviendrait de :

- 1- Reporter les travaux à l'automne (à partir du 15 septembre)
- 2- Ouvrir les milieux sur la Roche du Beurre
  - a. par layons dans les pins sylvestres
  - b. par élagage les branches les plus basses des sapins sur la zone en hêtraie-sapinière
- 3- Sur le site du Rocher des Costes où les travaux ne semblent pas prioritaires compte-tenu des surfaces concernées et des enjeux environnementaux, élaguer des branches basses en particulier des pins afin de permettre à la lumière d'y pénétrer et ainsi favoriser le développement d'une strate herbacée tout en conservant une zone d'abri pour les bovins.

## **Compte-rendu de la réunion de travaux « travaux d'ouverture sur la Roche du Beurre » Clavières. 26 juillet 2016**

### Etaiant présents :

Albert HUGON, maire de Clavières

Jean-Michel VIGIER, président de la Coopérative d'estives du Mont Mouchet et maître d'ouvrage

Edouard BONNAFOUX, UNISYLVA et maître d'œuvre

Barbara SERRURIER, animatrice du site Natura 2000 FR 8301070 « Sommets du nord Margeride » au SMAT du Haut-Allier

### Objectif de la réunion :

- 1) définir les modalités de réalisation des travaux d'ouverture envisagés
- 2) Evaluer leurs incidences sur les habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Rappel du contexte de réalisation de ces travaux par Mr HUGON : ces travaux d'ouverture sont en projet depuis plusieurs années afin de permettre de rouvrir des parcelles utilisées en pâturage d'estive et qui ont tendance à se fermer, l'accès des bovins à la strate herbacée devenant de plus en plus difficile. Une étude présentant un plan de gestion pastoral a été réalisée par le bureau d'études Terre à Terre dans laquelle l'ouverture de l'unité de gestion de la Roche du Beurre était proposée.

### Rappel des modalités proposées dans le plan de gestion et dictées par la présence d'habitat d'intérêt communautaire par Mme SERRURIER :

- cette réouverture mécanique doit être suivie de pâturage, point sur lequel il sera important de travailler avec la Coopérative d'estive afin que ces travaux soient valorisés dans le temps (augmentation de la ressource et restauration d'habitats d'intérêt communautaire comme la lande à Callune)
- il ne s'agit pas de nouvelles surfaces de prairie
- la coupe visera les pins sylvestres ; l'habitat « forêt hercynienne à Pin sylvestre » présent sur la zone de travaux n'est pas un habitat d'intérêt communautaire.
- les hêtraies, habitat d'intérêt communautaire, ne seront pas visées par les travaux.

Mr BONNAFOUX indique que, techniquement, dès qu'il s'agit de travailler dans la pente, la machine travaille en ligne droite et ne peut guère s'écarter de sa trajectoire. Aussi avant de commencer une séquence, le terrain est repéré (obstacle/zone à éviter comme par exemple bosquet de hêtre) puis la trajectoire du layon est choisie. Compte-tenu du terrain où les affleurements rocheux sont fréquents, les travaux sont prévus par layons d'une dizaine de mètres de large et espacés de minimum 15 mètres. L'ouverture attendue est d'environ 30 % de la surface.

Mme SERRURIER précise qu'il lui semble acceptable, compte-tenu de ces contraintes techniques, que quelques hêtres isolés puissent être coupés. L'incidence d'une telle coupe sera faible à l'échelle du site Natura 2000 (moins de 0,5%).

Mr VIGIER et Mr BONNAFOUX précisent que sur la partie A (cf carte) tous les accrues de pins seront coupés car ils constituent une barrière à la circulation des animaux et à l'accès à la pente qui sera traitée en layons en évitant les hêtres. Mme SERRURIER n'a pas d'objection sur ce point.

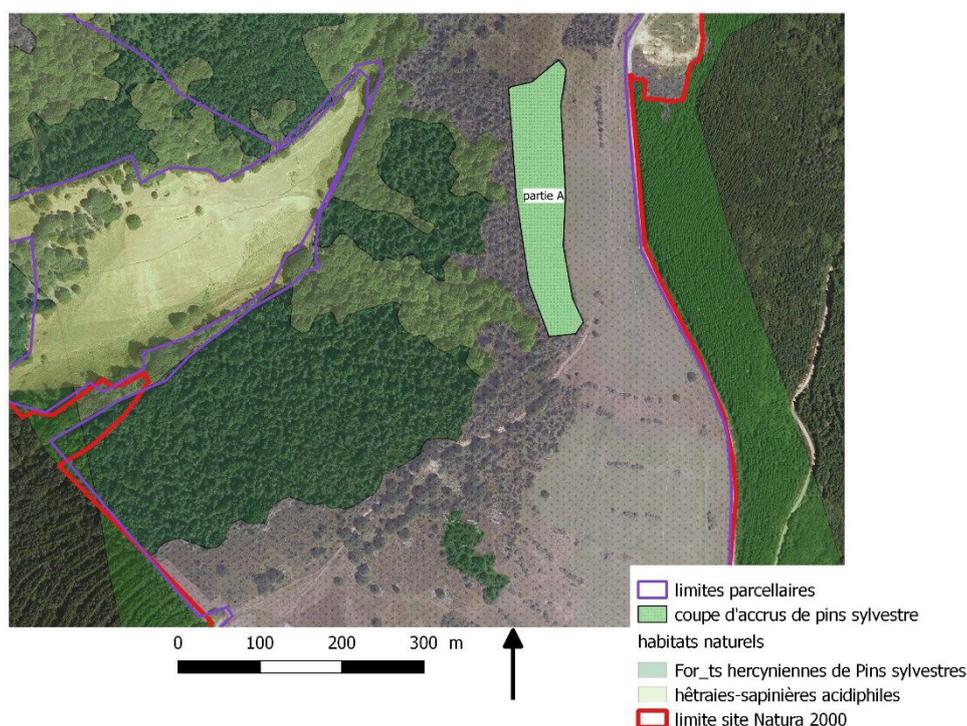
A l'issue de cette rencontre, il est donc convenu que sur la Roche du Beurre :

- 1) Les travaux consistent à réaliser :
  - a. La coupe des accrus de pins sylvestres sur la partie A
  - b. La coupe des pins sylvestres en layons d'une dizaine de mètres parallèles à la pente, espacés d'au moins 15 mètres, sur les autres zones de présence des pins avec respect des hêtraies et évitement des bosquets ou arbres isolés dans la mesure du possible

N.B : la réalisation de ces travaux dans la dernière quinzaine d'août 2016 et non au printemps permet de réduire fortement l'impact sur la faune et la flore

- 2) Mme SERRURIER apporte son appui technique à Mr BONNAFOUX pour la rédaction du formulaire d'évaluation d'incidences
- 3) les préconisations du plan de gestion devront être étudiées avec la Coopérative d'estive du Mont Mouchet avec de définir leurs modalités de mise en œuvre à court, moyen et long termes.

Localisation de la coupe d'accrus de pins sylvestre





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

PRÉFET DU CANTAL

Service environnement

Unité forêt

Aurillac, le 11 août 2016

Affaire suivie par : Jean-François GARSAULT

tel : 04.63.27.66.77

Courriel : jean-francois.garsault@cantal.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à

UNISYLVA

à l'attention de M. Edouard BONNAFOUX

1 rue du Théâtre

15100 SAINT-FLOUR

Objet : Coupe de bois

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de coupe sur la commune de Clavières, ayant fait l'objet du dossier n° 4449 à la DDT et dont je vous ai accusé réception le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Au vu du compte-rendu de la réunion de travaux du 26 juillet et du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, il apparaît que les travaux prévus :

- ne relèvent pas d'une autorisation administrative, de coupe ou de défrichage, au titre du code forestier,
- ne portent pas atteinte aux habitats du site Natura 2000 des sommets du Nord Margeride.

Votre dossier est désormais clos.

Je vous invite à tenir informée l'animatrice du site Natura 2000, Mme Barbara Serrurier, du démarrage de ces travaux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
le responsable de l'unité forêt,

Jean-François GARSAULT

## **Annexes 2 : Document de présentation du site présenté aux élus en 2016**



## Sites Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » FR 08301070

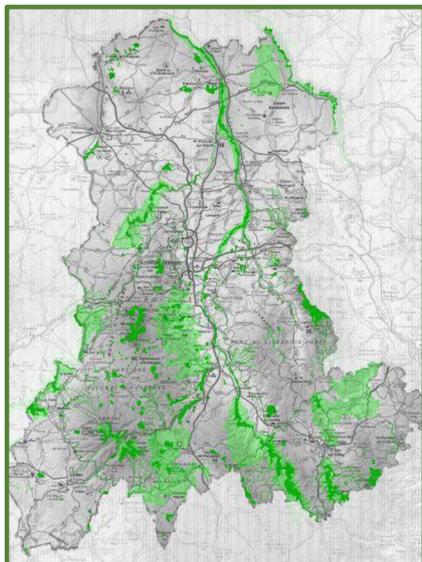
1. Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?
2. Habitats et espèces
3. Les outils Natura 2000



## 1. Natura 2000 et le site « Sommets du nord Margeride »

Le réseau de sites Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Un site est désigné par rapport à son patrimoine naturel au titre :

- de la Directive « Oiseaux » (1979 modifiée en 2009) ⇒ Zone de Protection Spéciale
- ou de la Directive « Habitat, Faune, Flore » (1992). ⇒ Zone Spéciale de Conservation



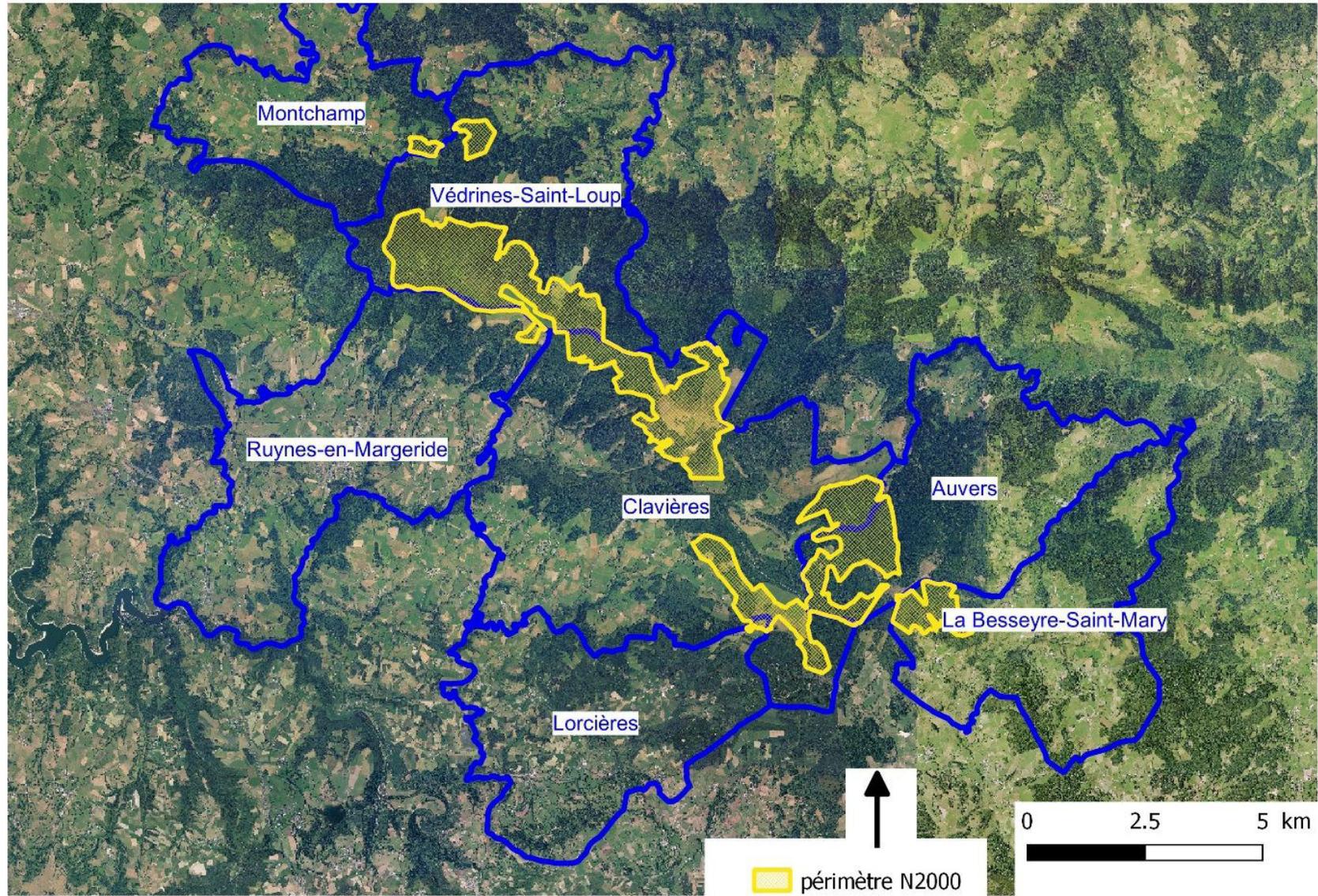
	<b>Europe</b>	<b>France</b>	<b>Auvergne</b>
Nombre de ZPS	5 174	381	12
Surface des ZPS	530 774 km <sup>2</sup>	43 191 km <sup>2</sup>	320 000 ha
Nombre ZSC	21 633	1 365	82
Surface ZSC	661 503 km <sup>2</sup>	46 385 km <sup>2</sup>	95 000 ha et 2 100 km
Part N2000	18,40 %	12,55 %	15 %

Le site « Sommets du nord Margeride » a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002 au titre de la directive « habitat, faune, flore ». Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site et a élaboré le document d'objectifs, validé en décembre en 2011. Depuis, le SMAT du Haut-Allier en est la structure porteuse et l'anime le site depuis 2012.

Le site compte 1 747 ha répartis sur 7 communes (5 sur le Cantal et 2 sur la Haute-Loire).

Les principaux enjeux du site concernent principalement des habitats forestiers de type « Hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné, des habitats humides de type « tourbières hautes actives » et des habitats agropastoraux à l'image des « landes sèches européennes » et des « Pelouses à Nard ». A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La diversité des milieux patrimoniaux constituent un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité.

Site FR 08301070 "Sommets du nord Margeride"



## 2. Habitats et espèces présents sur le site

### a. Habitats d'intérêt communautaire

Ils couvrent près de 60% du site soit 1 040ha.

- ✓ Milieux forestiers (76%) : hêtraies, hêtraies sapinières ; sapinières
- ✓ Landes (22%) : essentiellement landes à Callune et Genêt
- ✓ Milieux prairiaux (1%) : gazons à Nard raide et prairies acides à Moline et Jonc acutiflore en particulier
- ✓ Tourbières (1%) : tourbière haute active

### b. Espèces d'intérêt communautaire

Les 2 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site sont 2 bryophytes (mousse) : la Buxbaumie verte et l'Orthotric de Roger. Ces 2 espèces sont relativement rares à l'échelle nationale.

## 3. Des outils pour agir en faveur de la biodiversité

### a. Les outils contractuels

Ce sont des mesures pouvant être engagées de manière totalement **volontaire** par les ayant-droits éligibles à ces mesures. Certaines mesures bénéficient d'un financement Etat-Europe à hauteur de 100 %, dans l'objectif du maintien ou de la restauration du patrimoine naturel dit « d'intérêt communautaire » (habitats naturels ou espèces). L'enjeu écologique doit être identifié en préalable à toute mesure de gestion.

- [La Charte Natura 2000](#)

Destinée aux **propriétaires et gestionnaires** de terrains situés en zone Natura 2000, elle permet de reconnaître et de **valoriser les bonnes pratiques** en faveur du maintien de la biodiversité. Contractualisée **à l'échelle de la parcelle cadastrale**, elle consiste en une série d'engagements au maintien d'une gestion « en bon père de famille » en contrepartie d'une **exonération de la taxe sur le foncier non-bâti** (exceptée la part dédiée aux chambres d'agriculture).

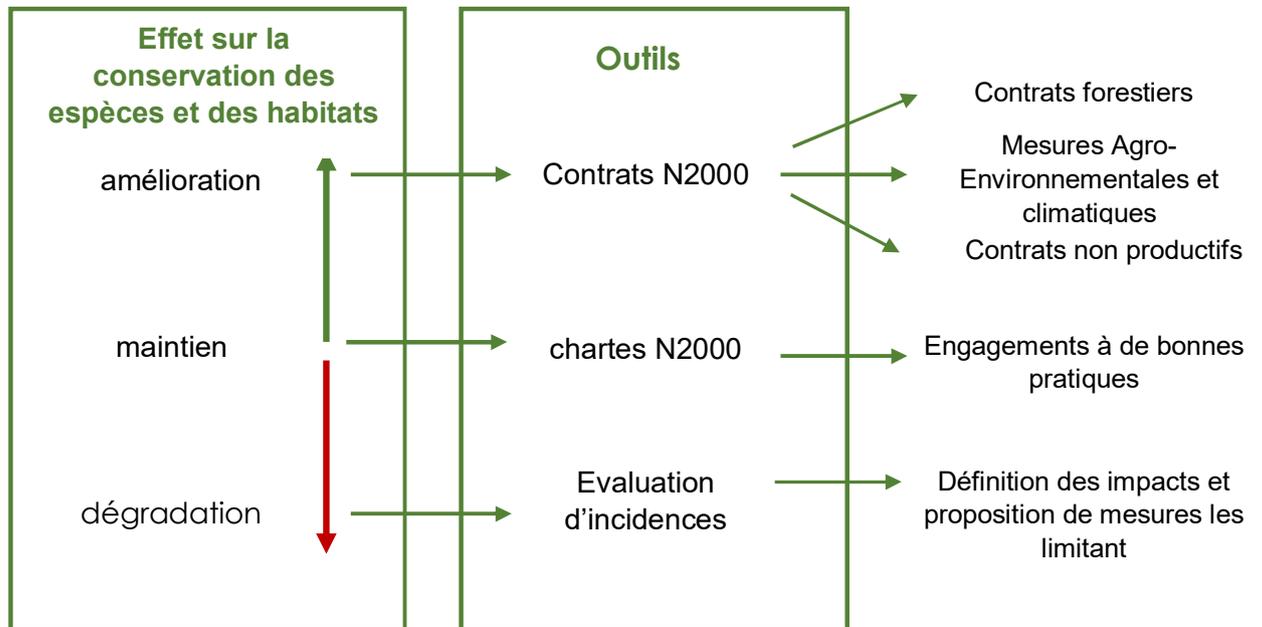
- [Les mesures agro-environnementales et climatiques \(MAEC\)](#)

Destinées aux **agriculteurs** qui exploitent des parcelles situées en site Natura 2000. Elles visent le maintien ou la restauration de **pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité**. Un cahier des charges indique les pratiques à respecter sur une période de 5 ans. Le surcoût induit par la mise en place de ces pratiques est compensé par **une aide financière** versée en fonction de la quantité d'éléments engagés (hectares, linéaires pour les haies, etc ...) et du niveau d'engagement.

Pour la programmation 2014-2020, les mesures s'appellent « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC). Elles ne peuvent être contractualisées par les exploitants qu'à la condition qu'un Projet agro-environnemental et climatique ait été validé par l'autorité de gestion (Conseil Régional).

- Les autres contrats Natura 2000 (forestiers, ni-agricoles-ni-forestiers)

Destinés aux ayant-droits possédant ou gérant des terrains forestiers ou autres non-agricoles, ils permettent de financer des opérations de gestion ou de restauration du patrimoine naturel, dans la limite des cahiers des charges définis au niveau national ou régional.



### c. L'animation du Document d'objectifs

Le Document d'objectif est réalisé à l'échelle du site Natura 2000. A partir d'un **diagnostic écologique et socio-économique**, son opérateur identifie les **enjeux et objectifs** de développement durable du site, et les traduit en **actions** de conservation et de gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

L'animation du Docob consiste en la mise en œuvre des actions, qui prennent plusieurs formes :

- Mise en œuvre de la contractualisation
- Gestion des milieux naturels et des espèces
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Evaluation des incidences et veille écologique
- Veille à la cohérence avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative et financière

### Animations réalisées en 2015 et 2016 :

- ✓ PAEC Margeride auvergnate : contractualisation de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet
- ✓ Evaluations d'incidences : circuit VTT sur Védrines-Saint-Loup ; rédaction d'un plan simple de gestion sur Védrines-Saint Loup, réalisation de travaux d'ouverture sur la Roche du beurre et le Rocher des Costes par la Coopérative d'estive du Mont Mouchet
- ✓ Animation auprès de scolaires : BTS production animale du lycée de Bonnefont et élèves ingénieurs de Vet-Agro-sup-Clermont

- ✓ Participation à une formation sur les lichens forestiers
- ✓ Liens avec la communauté de commune du Pays de St Flour-Margeride (programme agricole)

**Propositions d'action pour 2017 et 2018:**

- ✓ Recherche active de contrat Natura 2000 en milieu forestier (suivi en particulier d'un projet sur Védrières-Saint-Loup) et sur une lande à La Besseyre-Saint-Mary
- ✓ Accompagnement du PAEC Margeride auvergnate (suivi de contractualisation 2016)
- ✓ Retour technique sur le plan de gestion pastoral proposé en 2014 à la Coopérative du Mont Mouchet : accompagnement à la mise en œuvre de certaines préconisations afin que les éleveurs valorisent leurs parcelles
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail sur les tourbières forestières afin de préparer une animation autour de la gestion de ces milieux remarquables en 2018
- ✓ Sortie « nature » au Mont Mouchet avec le Pays d'art et d'Histoire
- ✓ Rédaction d'articles dans les bulletins communaux ou des communautés de communes
- ✓ Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (financement sur une autre ligne budgétaire que l'animation)

**Pour toute question ou suggestion au sujet du site Natura 2000, n'hésitez pas à contacter :**

**Barbara SERRURIER**  
SMAT du Haut-Allier

42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

**Tél :** 04 71 77 28 30

**E-mail :** [b.serrurier@haut-allier.com](mailto:b.serrurier@haut-allier.com)

## **Annexe 3 : Diaporama présenté au comité de pilotage du 8 novembre 2016**

**Sommets du nord  
Margeride**

8 novembre 2016  
Védrières-Saint-Loup

**Réunion du  
Comité de pilotage**

1

---

---

---

---

---

---

---

---

**Ordre du jour**

- ✓ Rappels sur Natura 2000 et sur le site
- ✓ Bilan de l'animation 2015-2016
- ✓ Propositions d'actions pour 2017-2018
- ✓ Questions diverses

02/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

**Quelques rappels  
sur Natura 2000 et sur le site**

02/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

 **Le réseau Natura 2000**

- ✓ Objectif : concilier la préservation d'espèces et d'habitats rares et/ou menacés et les enjeux socio-économiques
- ✓ 2 directives fondatrices :
  - « Oiseaux » en 1979 ⇒ Zone de protection Spéciale
  - « Habitats-faune-flore » en 1992 ⇒ Zone Spéciale de Conservation
- Auvergne : 94 sites représentant 15% du territoire

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

 **Rappels sur le site**

- ✓ Surface du site : 1 747 ha
- ✓ Habitats d'intérêt communautaire présents :
  - 76% forestiers dont hêtraies et sapinières-hêtraies,
  - 22% landes sèches,
  - 1% tourbières
  - 1% milieux prairiaux
- ✓ 2 espèces d'intérêt communautaire :  
Buxbaumie verte et Orthotric de Roger
- ✓ Validation du Docob : 14/12/2011

08/11/2016

---

---

---

---

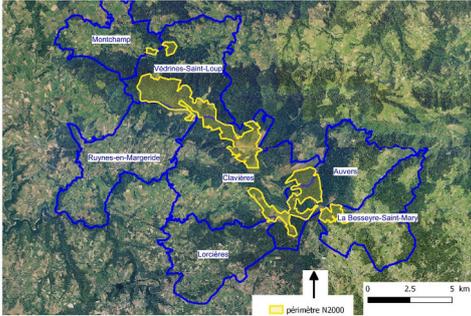
---

---

---

---

Site FR 08301070 "Sommets du nord Margeride"



08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---



- ✓ PAEC Margeride Auvergnate
- Candidature présentée en septembre 2015
  - Validation en décembre 2015
  - Réunion d'information en avril 2016
  - Contractualisation MAEC en mai-juin 2016

---

---

---

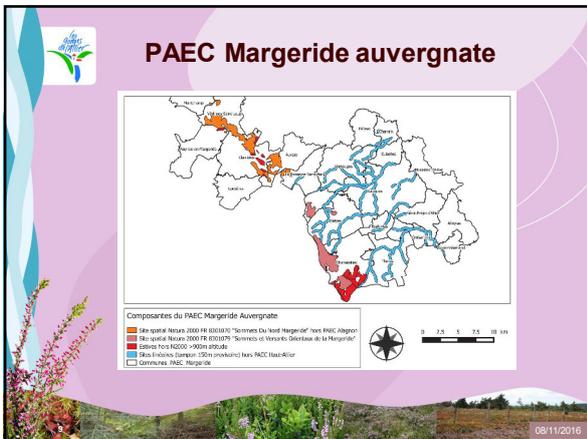
---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---



### Bilan du PAEC Margeride auvergnate

- ✓ 3 estives dont la Coopérative d'estive du Mont Mouchet
- ✓ 5 mesures engagées
  - SHP2 : mesure système / présence de 4 plantes indicatrices / respect d'une plage de chargement moyen annuel
  - HE01 : maintien de la diversité floristique / présence de 4 plantes indicatrices
  - HE05 : gestion de landes et pelouses de sous-bois / programme de travaux
  - LA01 : maintien des landes et pelouses / absence de fertilisation/respect d'une plage de chargement moyen annuel
  - ZH01 : maintien de zone humide / absence de fertilisation, respect d'un chargement moyen annuel

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



### Bilan du PAEC Margeride auvergnate

- ✓ Projet de contrat Natura 2000 envisagé en 2014 avec la Coopérative d'estive du Mont Mouchet et la commune de Clavières intégré dans les MAEC
- ✓ Volonté d'une conversion en agriculture biologique pour la coopérative d'estive
  - ⇒ moins de contractualisation que prévu (plusieurs mesures envisagées ne sont pas cumulables avec le BIO)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



### Bilan du PAEC Margeride auvergnate

- ✓ Bilan de la contractualisation
  - 305 ha engagés
  - 23 143 € annuel d'aide soit 115 715 € sur les 5 ans de contractualisation
- ✓ Campagne 2017 :
  - Parcelles autour des cours d'eau
  - Mesures spécifiques proposées
    - Maintien de la diversité floristique : présence de 4 plantes indicatrices
    - Maintien de milieu spécifique : respect d'une plage de chargement moyen annuel / mise en défens
    - Maintien de la diversité des pâtures : absence de fertilisation / respect d'une plage de chargement moyen annuel

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

**Contractualisation**

- ✓ Contrats Natura 2000 à nouveau possibles à partir de cette année sur la mesure 7.6.3 du PDR Auvergne
- ✓ Contrats forestiers ou ni agricoles ni forestiers
  - financés à 100 % (63% FEADER, 37% Etat)
  - excepté pour certaines mesures pour les dossiers déposés par des collectivités (20 % autofinancement demandés)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

**Contractualisation**

- ✓ Contact avec propriétaire sur Védrières Saint Loup
  - potentiel contrat forestier (bois sénescents)
  - suivi du projet
- ✓ Projet de contrat sur La Besseyre Saint Mary : entretien d'une parcelle de landes (11 ha) par du pâturage ovin
  - rencontres avec le maire et les éleveurs susceptibles d'utiliser la parcelle
  - échanges avec ONF (bien sectionnal forestier)
  - limite : statut de la parcelle/ nécessité de concertation

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

**Contractualisation**

localisation du projet de pâturage sur les landes du Mont Mouchet  
La Besseyre Saint Mary

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Bilan de l'animation 2015-2016**  
**Charte Natura 2000**

- ✓ En cours : 3 chartes sur 240 ha
- ✓ Pas de nouveau dossier depuis 2014
- ✓ Pas de promotion de l'outil (exonération des propriétaires compensée à hauteur de 20% cette années aux communes)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Bilan de l'animation 2015-2016**  
**Evaluations d'incidences**

- ✓ Liste nationale et 1ère liste locale : évaluation comprise dans un dossier d'autorisation administrative
- ✓ 2ème liste locale (appelé régime propre Natura 2000) : item retenus site par site en fonction des enjeux.

Pour ce site :

- création de voies forestières, de places de dépôts de bois, création de chemin ou sentier
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans
- prélèvements souterrains > 6000m3/an
- assèchement, remblaiement, mise en eau d'une zone humide à partir de 100m².

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Bilan de l'animation 2015-2016**  
**Evaluations d'incidences**

- ✓ Circuit VTT sur la commune de Védrières-Saint-Loup (communauté de communes du pays de St Flour Margeride)
- ✓ Plan simple de gestion sur Védrières Saint Loup
- ✓ Travaux d'ouverture de la Roche du beurre sur Clavières : beaucoup de pins sylvestres donc considérés comme déboisement → déclaration de coupe
  - Ouverture en layons dans les pins sylvestres
  - Hêtraie conservée
  - Travaux réalisés hors période de nidification

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

## Bilan de l'animation 2015-2016

- ✓ Animation auprès des élèves de BTS production animale de Bonnefont en partenariat avec la Coopérative d'estive du Mont Mouchet
- ✓ Rencontre avec des élèves ingénieurs de Vet-agro-Sup Clermont



08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

## Articulation Natura 2000 avec les politiques publiques

- ✓ Réunion de travail sur la gestion de crise en site Natura 2000 (initiative DDT43)
  - Risques identifiés sur le site :
    - incendie
    - tempête
    - sécheresse
    - parasitisme
    - déséquilibre biologique
  - Proposition : préparation de « fiches-réflexe »
  - Projet stoppé à ce jour



08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

## Bilan de l'animation 2015-2016 Budget 2015-2016

	2015	2016
animateurs Natura 2000	7 849,64 €	8 789,77 €
coordination/finances	1 074,00 €	1 195,77 €
secrétariat	803,60 €	827,70 €
MP	137,35 €	0,00 €
frais professionnels	45,75 €	30,50 €
frais structure	1 663,63 €	1 621,99 €
<b>Total</b>	<b>11 573,97 €</b>	<b>14 481,73 €</b>



08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



## Propositions d'actions pour 2017-2018

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



## Propositions d'actions pour 2017-2018

- ✓ Budget prévisionnel 2017 : 15 419 €
- ✓ 49% FEADER et 51 % ETAT

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



## Propositions d'actions pour 2017-2018

### Contractualisation

- ✓ Suivi des projets de contrats identifiés en 2015-2016
- ✓ Accompagnement du PAEC Margeride auvergnate (appui pour le suivi des parcelles engagées en 2016)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Propositions d'actions pour 2017-2018**  
**Contractualisation / sensibilisation**

- ✓ Accompagnement technique à la mise en œuvre de certaines préconisations du plan de gestion pastorale proposé en 2014 à la Coopérative d'estive du Mont Mouchet :
  - ✓ Définition avec les éleveurs des éléments techniques sur lesquels une évolution est possible
  - ✓ Élaboration d'un plan de gestion des parcelles de l'estive à partir de ces éléments
  - ✓ Projet de contrat Natura 2000 pour certains aménagements (points d'abreuvement, clôtures)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Propositions d'actions pour 2017-2018**  
**Contractualisation / sensibilisation**

- ✓ **Maintien /valorisation des tourbières forestières**
  - Suivi réalisé en 2013 sur Clavières
    - ⇒ Suivi sur les autres zones du site (Védrines et Montchamp)
  - Échanges avec ONF et CBNMC sur les coupes expérimentales réalisées sur le Domaine du Sauvage en lisière de tourbières forestières
  - Recueil des pratiques antérieures et actuelles sur ces zones auprès des élus et des acteurs locaux
  - Étude de contrats Natura 2000 avec les communes concernées (ex : chantiers de restauration ou d'entretien de milieux ouverts ou humides)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



**Propositions d'actions pour 2017-2018**  
**Sensibilisation /communication**

- ✓ **Sortie « nature » annuelle** en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire et/ou l'Ecomusée de la Margeride ou tout autre partenaire à définir
  - Mont Mouchet en 2017 par exemple
  - À définir en 2018
- ✓ Rédaction d'un article de présentation du site (bulletins communaux et/ou de la communauté de communes)

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



### Programmation pour 2017-2018

#### Diverses actions

- ✓ Suivi de la mise en place du programme d'intervention agricole et rural de la communauté de communes du Pays de St Flour Margeride
- ✓ Réponse aux sollicitations de porteurs de projets
- ✓ Animations auprès des scolaires (gratuites) si sollicitations des établissements scolaires

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---



### Programmation pour 2017-2018

- ✓ « Valoriser des parcelles agricoles peu productives, c'est possible ! » (2018) :
  - intérêts de ces parcelles
  - Échanges/retour d'expérience avec des éleveurs évoluant dans le même type de contexte que les éleveurs de la Margeride et qui valorisent la ressource alimentaire présente

08/11/2014

---

---

---

---

---

---

---

---



### Questions diverses

08/11/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

**Annexe 4 : Tableau des indicateurs de suivi  
des actions menées sur le site Natura 2000  
« Sommets du nord Margeride »**

Objectifs	Actions		Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions	animation du Docob AD01		nombre de jours d'animation	59	46	50	54,5	44
			budget annuel (€)	16141,88	13099,66	12964,7		
			copil réalisé	oui	oui	oui	non	oui
			rapport d'activité rédigé	oui	oui	oui	oui	oui
			nombre de dossiers de commande publique préparés	1	1	1	0	0
		évaluation de la mise en œuvre DOCOB EV01		Renseignement de SIN2	oui	oui	oui	oui
	évaluation de l'efficacité de la contractualisation EV02		nombre d'évaluation des actions			1		
Prendre en compte les enjeux du site			nombre de sollicitations pour EI	1	1	1	2	
			nombre de dossiers EI	0	1	1	2	
Consolider les connaissances sur les habitats IC CC01 et suivi de l'état de conservation SC01	consolidation des connaissances sur les HIC	tourbières hautes actives	nombre de suivis réalisés	1	1			
			<i>EC</i>	ND	ND			
		tourbières hautes dégradées	nombre de suivis réalisés		1			
			<i>EC</i>		ND			
		landes sèches européennes	nombre de suivis réalisés					
			<i>EC</i>					
Consolider les connaissances sur les espèces IC et suivi de l'état de conservation CC02 et SC02	consolidation des connaissances sur les HIC	Buxbaumie verte	nombre de suivis réalisés					
			<i>EC</i>					
		Orthotric de Roger	nombre de suivis réalisés					
			<i>EC</i>					
		autres espèces IC	nombre de suivis réalisés					
			espèce					
			<i>EC</i>					
			nombre de formations suivies		3	2	1	2
	<i>type</i>		bois bocager, zone humide, gestion durable forêt	Valorisation des prairies et bivalves et écrevisses	lichens	odonates et zones humides		
Associer les acteurs locaux et le grand public	développement et appui à la contractualisation CD01		présence d'un PAEC /possibilité de contractualisation	oui	non	non	non	oui
			nombre de contrats agricoles	1				1
			<i>surfaces engagées en ha</i>	106,68				134,3
			nombre de contrats forestiers					
			<i>type</i>					
			surface engagée (ha)					
			nombre de contrats "ni, ni"					
			<i>type</i>					
			<i>surface engagée (ha)</i>					
			nombre de chartes signées		3			
	<i>surface engagée (ha)</i>		242,1					

SMAT du Haut-Allier

Objectifs	Actions		Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
			actions hors contrat		plan de gestion pastorale	plan de gestion pastorale		
	communication et sensibilisation des usagers du site CD02		nombre d'animations grand public réalisées	1				
			<i>nombre de participants</i>	10				
			nombre d'animations scolaires	1				
			<i>nombre d'élèves sensibilisés</i>	ND				
			nombre de rencontres/ entretiens téléphoniques avec usagers du site	6	ND	2	ND	5
			nombre de types de documents édités	2	1	0	0	1
			<i>type</i>	internet, article de presse	lettre d'info			article bulletin municipal
			nombre d'animations à des professionnels					1
			<i>nombre de participants</i>					15